

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 11

Artikel: Symposium du Centre d'histoire et de prospective militaires :
démocratie et défense militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Symposium du Centre d'histoire et de prospective militaires

Démocratie et défense militaire

Du 25 au 27 février 1993, le Centre d'histoire et de prospective militaires a tenu son VIII^e symposium à Pully. Des personnalités et des représentants d'universités et de centres de recherche en polémologie et de France et de Suisse ont débattu d'un sujet essentiel en ces temps troublés: la démocratie et sa défense militaire. Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes treize communications; cependant quelques traits saillants méritent d'être signalés puisque toute pensée politique a, en corollaire, sa pensée militaire.

Les différents exposés ont mis en évidence que la démocratie n'est pas le seul fait de la Révolution française et qu'elle a existé, sous différentes formes, soit avant ou sous l'Ancien Régime (à l'origine, les rois étaient élus; le pouvoir des communes était fort), soit même dans l'Empire russe (l'accès à la noblesse était possible aux méritants non issus de cette noblesse). Au XVI^e siècle, les Suisses ont connu un service armé où les grands capitaines ne décidaient pas toujours seuls l'engagement de leurs compagnies: l'assentiment de la majorité de la troupe était obligatoire. Le rôle de la religion a été aussi abordé et les exemples donnés ont démontré qu'elle pouvait parfois être utilisée par les politiques mais qu'elle pouvait être aussi une force d'union pour sauver les valeurs essentielles d'une civilisation et de ses acquis, parfois par les armes.

A travers les œuvres de Simone Weil et de Marc Bloch, nous sommes revenus à ce siècle pour constater que l'Etat, même démocratique, devait parfois se réconcilier avec la Nation. Il y a confrontation de deux attitudes face à l'Etat: soit il est considéré comme un Moloch, soit comme un bien de consommation. Il convient qu'un Etat démocratique évite cette impasse où la devise «Revendiquer plutôt que servir» serait la dénomination de ce poison qui le conduirait à sa perte. La question du pacifisme a dû être traitée. Le pacifisme se

comprend comme une recherche permanente de la paix où la démonstration de sa force – c'est l'armée – est le meilleur moyen, pour des gouvernements démocratiques, de survivre face à des Etats tyranniques, n'en déplaise aux utopistes. Le pacifisme, qui représente plus la répugnance à mourir que la répugnance à tuer pour défendre sa culture et ses libertés face aux menaces de servilité ou d'anéantissement, n'est pas de mise.

D'autre part, lorsque les démocraties connaissent des crises internes ou externes à l'Etat, il y a tout le dilemme du militaire qui sera tiraillé par deux forces parfois contraires: la légalité et la légitimité. Il appartient aux politiques de faire en sorte que la légalité soit légitime et non pas un instrument de tyrannie, même sous couvert démocratique, ainsi que des révolutionnaires en ont donné des preuves dans un passé encore récent.

Naturellement, la question de savoir si la structure hiérarchique des armées est conciliable avec une démocratie a été posée. L'armée étant engagée en cas de crises lors de situations exceptionnelles, il convient qu'une structure exceptionnelle soit engagée sous le contrôle de l'Etat démocratique. Dans la tempête, il ne peut pas y avoir plusieurs capitaines à la tête du navire, même si son armateur s'y trouve! La démocratie a la parole lorsque seul le mérite donne droit à l'avancement pour tout citoyen qui accepte de servir l'Etat voulu par l'ensemble des citoyens. Les expériences acquises par notre pays depuis le Moyen-Age ont favorisé une armée de milice qui concrétise ainsi une force de défense démocratique, toujours perfectible selon les capacités des hommes qui la composent: dans tous les cas, le plus proche des besoins de notre pays, l'armée, est au service de la démocratie et non pas l'inverse.

CHPM